

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 novembre 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	19	3	5	6

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
22	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PONS Gérard, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain donne pouvoir à BIDAUD Jean-Michel, POURCHET Pierre donne pouvoir à BAUDEMONT Dominique.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

LACOUTURIERE Michel, PAQUET Laurent, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, SERRU Marie-Claire, VERGNE Didier.

Absents :

CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, MENUCELLI Thierry, PLAZANET Mélanie, ROGER Edouard, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : GANE Isabelle.

FINANCES

Délibération n° 99 – 2017 : Subvention de fonctionnement 2018 versée à l'Association Familles Rurales : versement d'acompte(s) avant le vote du Budget primitif 2018

Monsieur le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière verse, chaque année, une subvention d'équilibre à l'Association Familles Rurales de Peyrat-le-Château pour lui permettre d'exercer pleine les missions qui lui ont été confiées dans le cadre de la gestion de la compétence « petite enfance » pour le compte de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président explique que l'Association Familles Rurales est fragilisée par un décalage de trésorerie surtout en début d'exercice budgétaire.

L'Association perçoit des financements versés par différents partenaires : Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, MSA, Conseil départemental de la Haute-Vienne, Conseil départemental de la Creuse ainsi que les participations des familles.

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière attribue sa subvention de fonctionnement pour l'exercice en cours au moment du vote du Budget, à savoir fin mars/mi avril de l'exercice N.

Afin que l'Association puisse fonctionner dans des conditions normales jusqu'à l'attribution définitive de ladite subvention pour 2018,

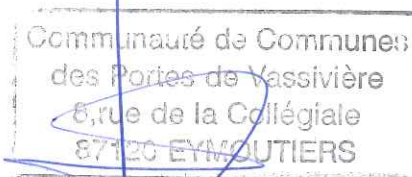
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER, à l'Association Familles Rurales de Peyrat-le-Château, un acompte sur la subvention annuelle 2018 limité à 1/3 du montant inscrit au Budget primitif 2017, soit un montant d'acompte maximal de 43 333,33 € ;
- D'AUTORISER, le versement de cet ou ces acompte(s) dans la limite du montant maximal indiqué ci-dessus, à compter du mois de janvier 2018 sur présentation d'une demande justifiée et d'un bilan provisoire de l'exercice 2017 ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget principal 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 6 décembre 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 18/12/17